L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 17 AOUT 1894.

PETITES ANNONCES.

BERTILLING & SCHMIDT, magasin de meuble at ben marché, 607 rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre—Meubles achetés, vendus et échangés. Meubles crin, à ressorts et en mousse faits sur commande; vieux matelas remis à neuf. Aussi tous genres de travaux de TAPISSERIE exécutés avec la plus grande habileté. Meubles bien réparés, nettoyés et remis à neuf; travaux bien faits et garantis.
3 août—3m

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE d'emploi—Une place comme cocher de famille, cocher d'omnibus, commis ou collecteur ou n'importe quel genre de travail. S'adresser au No 833 rue des Ursulines, entre Dauphine et Bourgogne. 16 août—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Son de riz frais et poli. A. Lanaux Rice Mill, rue Conti 15.
12 août—7 f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Sydney G. Bonelieau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 42,362.—Division A.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Sallie Greene Cragin, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17 août—17 21 26

Succession de Vve Joseph Alexandre Lehec.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,501—Division B.
Attendu que Mme Marie L. Lehec, femme de John Treso a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Vve Joseph Alexandre Lehec, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
16 août—16 21 25

Succession de Martha Mason, femme de John Charles Maskell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,236—Division D.
—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Charles Maskell, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15août—15 19 24

Succession de Mme Maria Morphey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,782.—Division B.
—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Lionel Darring, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15août—15 19 24

Succession de George H. Kirke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,465—Division E—
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Osmon Summers Kirke, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 août—15 19 24

Succession de Cyrus Vale.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 42,501—Division B.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par C. L. Bruns, exécuteur testamentaire dudit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
9août—9 14 18

Succession de Julia Douglas, femme de Lawson Murray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,468—Division C.
Attendu que Lawson Murray a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Julia Douglas, femme de Lawson Murray, décédée intestat; avis est par la présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour les quelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
9 août—9 14 18

AVIS AUX CREANCIERS.

M. H. Stork vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,909—Division D.
—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elle ont pour lesquelles le compte présenté par Lionel Darring, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 août—15 19 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,638. Division B—Arthur L. Marque vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Richard Toole, l'insolvable dans cette affaire, soit convoquée et tenue pardevant Théodule Suisseon, Esq., notaire public, en son bureau, No 14 rue Carondelet, au sixième ville, le VENDREDI, 31me jour d'août 1894, à 11 heures A. M., dans le but de décider et fixer les termes et les conditions d'après lesquels les propriétés foncières vendues dans cette affaire devront être vendues.
Nouvelle-Orléans, 30 juillet 1894.
[Signé] F. A. MONROE,
Juge de la Cour de Première Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, Juge de la Division D, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 août—8 19 24

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 43,436—Division C.—Ordre de Cour.—James Toole vs ses créanciers.—Considérant la présente action, intentée par le demandeur et qu'une réunion des créanciers soit tenue pardevant H. L. Garland, Jr., notaire public, le 25 août 1894, pour délibérer s'ils doivent ou non accorder un répit, comme demandé; et que dans l'intervalle toutes les procédures contre la personne et les biens de James Toole soient suspendues; et que H. S. Suthon, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 2 août 1894.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
4 août—4 11 19 25—sept 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 43,304—Division C—Ordre de Cour—Ségalis Randall vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Dry, notaire public, de cette ville, commençant le 27e jour d'août 1894, à 11 heures A. M., et qu'un inventaire de la propriété rendue par le dit insolvable soit fait par le dit notaire et que Joe Gardiel et E. Blanc soient nommés et dûment assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété à être inventoriée; et que Charles Janvier, soit nommé pour curateur à représenter les créanciers absents du dit insolvable; et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la Cour, toutes procédures contre la personne et les biens de l'insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1894.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 juil—27—août 14 27

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 43,354, Division B—Arthur L. Marque vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la somme de $25 de pétitionnaire, Arthur L. Marque, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant William Ardill, notaire public, en son bureau, No 136 rue Commerce, commençant le 27me jour d'août 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur son application pour sa décharge, et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens soient suspendues, et que Francis Lory Jr. soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 25 juillet 1894.
[Signé] F. A. MONROE, Juge de cette Cour, Division C, agissant pour l'Hon. F. D. KING, Juge de la Division D, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
4 août—28—août 10 27

A partir Du 1er Janvier, Mon adresse Sera:

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'une Charrette de Boucher, Surrey et un Lot de Harnais.

Crowley et Flautt versus Charles Block.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41 676—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Une charrette de boucher à deux roues à ressorts.
Deux jeux de harnais.
Une barrouche recouverte à quatre places.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11août—11 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District, portant le No 945 rue Poucher.

H. H. Hall, Exécuteur Testamentaire, versus Ambrose Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 41,846.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement en dépendant, le tout situé et connu comme étant d'alluvion ou augmentation de batture qui peut y être additionnée par le fleuve Mississippi, situé dans le troisième district de la ville, bornés par le fleuve Mississippi, la rue Dauphine ci-devant Grands Hommes, et les rues projetées désignées comme Adam et Cherbonnel, mesurant deux cent vingt-un pieds cinq pouces deux lignes en face à la route publique par dix huit cent dix neuf pieds six pouces et cinq lignes de profondeur sur la dite rue Cherbonnel, de la route publique à la rue des Grands-Hommes, ci-dix huit cent dix neuf pieds six pouces et sept lignes de profondeur sur la dite rue Adam. Ainsi sur la dite route publique deux cent dix cinq, six, sept et huit sur une esquisse d'arpentage fait par Fred. Reynes, C. S. sous-voyer de la ville datée le 8 octobre 1872, annexée à un acte passé pard-vant Marcel T. Denis, notaire, le 27 août 1873.
Etant la même propriété achetée par le défendeur par achat de Bartolome Pico, d'après un acte passé pardevant B. B. Trist, notaire, le 11 juillet 1888, dûment enregistré au bureau des Aliénations, Livre 128, folio 287.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions.—1° Un montant comptant suffisant pour payer le billet pour lequel on opère la saisie, tel que fixé par Ambroise Smith, défendeur, à son propre ordre et endossé par lui, daté le 18 janvier 1893 et payable un an après date, pour la somme de $2,333 33 1/3, avec intérêt à raison de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement. Un autre billet fait par le dit Ambrose Smith, défendeur, à son propre ordre et par lui endossé, daté le 18 janvier 1893, et payable trois ans après date pour la somme de $2,333 33 1/3 avec intérêt à raison de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement.
2° L'acquéreur assumera les billets qui ensuit encore dûs et les obligations et dettes hypothécaires, à savoir: Un billet fait par Ambrose Smith, défendeur, à son propre ordre et par lui endossé, daté le 18 janvier 1893 et payable deux ans après date pour la somme de $2,333 33 1/3 avec intérêt à raison de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement; 5 0/0 honoraires d'avocat sur le montant total du dit principal et intérêt, soit $2,333 33 1/3 plus tous frais de greffier et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.
3° L'acquéreur assumera les billets qui ensuit encore dûs et les obligations et dettes hypothécaires, à savoir: Un billet fait par Ambrose Smith, défendeur, à son propre ordre et par lui endossé, daté le 18 janvier 1893 et payable deux ans après date pour la somme de $2,333 33 1/3 avec intérêt à raison de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement; 5 0/0 honoraires d'avocat sur le montant total du dit principal et intérêt, soit $2,333 33 1/3 plus tous frais de greffier et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.
4° Le reste du prix de vente sera payé comptant sur les lieux, et au cas où le prix d'achèter sur la propriété serait après la déduction des honoraires, frais et taxes comptant—monnaie que le montant total de la réclamation du plaignant avec intérêt, ainsi que cela est mentionné ci-dessus, et des billets qui devront être assumés ainsi que ci-dessus—alors l'acquéreur paiera la réclamation, comptant du plaignant et assumera les billets non échus mentionnés ci-dessus—pro rata jusqu'au montant de sa propriété achetée.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 août—4 10 17 24 31—sept 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'une grande propriété de valeur connue comme The People's Slaughterhouse. Ensemble avec tous les abattoirs, moulins, chaudières, machines, pures, outils et tous les appartenant ou faisant partie du dit abattoir et usine de réfrigération, etc., etc.,

Et toutes les Franchises obtenues de la ville de la Nouvelle-Orléans et du Bureau de Santé de l'Etat, et tous les droits et privilèges provenant d'une certaine ordonnance de ville, etc.,

Le tout comme plus amplement décrit ci-dessous.

Dans l'affaire de

A. J. Cahill
versus
Peoples' Slaughterhouse and Refrigerating Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,360—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement en dépendant, le tout situé et connu comme étant d'alluvion ou augmentation de batture qui peut y être additionnée par le fleuve Mississippi, situé dans le troisième district de la ville, bornés par le fleuve Mississippi, la rue Dauphine ci-devant Grands Hommes, et les rues projetées désignées comme Adam et Cherbonnel, mesurant deux cent vingt-un pieds cinq pouces deux lignes en face à la route publique par dix huit cent dix neuf pieds six pouces et cinq lignes de profondeur sur la dite rue Cherbonnel, de la route publique à la rue des Grands-Hommes, ci-dix huit cent dix neuf pieds six pouces et sept lignes de profondeur sur la dite rue Adam. Ainsi sur la dite route publique deux cent dix cinq, six, sept et huit sur une esquisse d'arpentage fait par Fred. Reynes, C. S. sous-voyer de la ville datée le 8 octobre 1872, annexée à un acte passé pard-vant Marcel T. Denis, notaire, le 27 août 1873.
Etant la même propriété achetée par le défendeur par achat de Bartolome Pico, d'après un acte passé pardevant B. B. Trist, notaire, le 11 juillet 1888, dûment enregistré au bureau des Aliénations, Livre 128, folio 287.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions.—1° Un montant comptant suffisant pour payer le billet pour lequel on opère la saisie, tel que fixé par Ambroise Smith, défendeur, à son propre ordre et endossé par lui, daté le 18 janvier 1893 et payable un an après date, pour la somme de $2,333 33 1/3, avec intérêt à raison de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement; 5 0/0 honoraires d'avocat sur le montant total du dit principal et intérêt, soit $2,333 33 1/3 plus tous frais de greffier et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumera les billets qui ensuit encore dûs et les obligations et dettes hypothécaires, à savoir: Un billet fait par Ambrose Smith, défendeur, à son propre ordre et par lui endossé, daté le 18 janvier 1893 et payable deux ans après date pour la somme de $2,333 33 1/3 avec intérêt à raison de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement. Un autre billet fait par le dit Ambrose Smith, défendeur, à son propre ordre et par lui endossé, daté le 18 janvier 1893, et payable trois ans après date pour la somme de $2,333 33 1/3 avec intérêt à raison de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement.
3° Et le balance, s'il y en a, comptant sur les lieux, et au cas où le prix d'achèter sur la propriété serait après la déduction des honoraires, frais et taxes comptant—monnaie que le montant total de la réclamation du plaignant avec intérêt, ainsi que cela est mentionné ci-dessus, et des billets qui devront être assumés ainsi que ci-dessus—alors l'acquéreur paiera la réclamation, comptant du plaignant et assumera les billets non échus mentionnés ci-dessus—pro rata jusqu'au montant de sa propriété achetée.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 août—4 10 17 24 31—sept 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'une grande propriété de valeur connue comme The People's Slaughterhouse. Ensemble avec tous les abattoirs, moulins, chaudières, machines, pures, outils et tous les appartenant ou faisant partie du dit abattoir et usine de réfrigération, etc., etc.,

Et toutes les Franchises obtenues de la ville de la Nouvelle-Orléans et du Bureau de Santé de l'Etat, et tous les droits et privilèges provenant d'une certaine ordonnance de ville, etc.,

Le tout comme plus amplement décrit ci-dessous.

Dans l'affaire de

A. J. Cahill
versus
Peoples' Slaughterhouse and Refrigerating Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,360—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement en dépendant, le tout situé et connu comme étant d'alluvion ou augmentation de batture qui peut y être additionnée par le fleuve Mississippi, situé dans le troisième district de la ville, bornés par le fleuve Mississippi, la rue Dauphine ci-devant Grands Hommes, et les rues projetées désignées comme Adam et Cherbonnel, mesurant deux cent vingt-un pieds cinq pouces deux lignes en face à la route publique par dix huit cent dix neuf pieds six pouces et cinq lignes de profondeur sur la dite rue Cherbonnel, de la route publique à la rue des Grands-Hommes, ci-dix huit cent dix neuf pieds six pouces et sept lignes de profondeur sur la dite rue Adam. Ainsi sur la dite route publique deux cent dix cinq, six, sept et huit sur une esquisse d'arpentage fait par Fred. Reynes, C. S. sous-voyer de la ville datée le 8 octobre 1872, annexée à un acte passé pard-vant Marcel T. Denis, notaire, le 27 août 1873.
Etant la même propriété achetée par le défendeur par achat de Bartolome Pico, d'après un acte passé pardevant B. B. Trist, notaire, le 11 juillet 1888, dûment enregistré au bureau des Aliénations, Livre 128, folio 287.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions.—1° Un montant comptant suffisant pour payer le billet pour lequel on opère la saisie, tel que fixé par Ambroise Smith, défendeur, à son propre ordre et endossé par lui, daté le 18 janvier 1893 et payable un an après date, pour la somme de $2,333 33 1/3, avec intérêt à raison de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement; 5 0/0 honoraires d'avocat sur le montant total du dit principal et intérêt, soit $2,333 33 1/3 plus tous frais de greffier et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumera les billets qui ensuit encore dûs et les obligations et dettes hypothécaires, à savoir: Un billet fait par Ambrose Smith, défendeur, à son propre ordre et par lui endossé, daté le 18 janvier 1893 et payable deux ans après date pour la somme de $2,333 33 1/3 avec intérêt à raison de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement. Un autre billet fait par le dit Ambrose Smith, défendeur, à son propre ordre et par lui endossé, daté le 18 janvier 1893, et payable trois ans après date pour la somme de $2,333 33 1/3 avec intérêt à raison de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement.
3° Et le balance, s'il y en a, comptant sur les lieux, et au cas où le prix d'achèter sur la propriété serait après la déduction des honoraires, frais et taxes comptant—monnaie que le montant total de la réclamation du plaignant avec intérêt, ainsi que cela est mentionné ci-dessus, et des billets qui devront être assumés ainsi que ci-dessus—alors l'acquéreur paiera la réclamation, comptant du plaignant et assumera les billets non échus mentionnés ci-dessus—pro rata jusqu'au montant de sa propriété achetée.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 août—4 10 17 24 31—sept 4

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles et de contenu d'une bar et d'un salon de liqueurs

Frank Heuer versus W. J. Bigge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 42,584.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 29 août 1894, à 10 heures 30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le contenu, installations, liqueurs, vins, etc., de la bar et salon de liqueurs contenus dans l'établissement situé rue Water, entre les rues Christian et Sixième, ainsi que les meubles qui s'y trouvent. Le tout, d'après un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17août—17 21 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Sherif.

Une occasion rare d'acquérir une résidence moderne de valeur.

Dans le Premier District, rapportant $1,400 par an.

Comme par, le No 1 rue Prytania, coin de la rue Calliope, face à la place Margaret.

No 159 rue Calliope, entre les rues St-Charles et Prytania, le tout spiendidement située, près des églises, écoles, chemin de fer électrique passant en face et à proximité.

No 1 rue Prytania, est une jolie bâtisse moderne, nouvellement construite, à deux étages, ayant un rez-de-chaussée corridor, salons, boudoir, salle à manger, cuisine, cabinet et six chambres, chambre à bain, etc., un premier, gaz dans toute la maison, et cour ayant plaichande avec fleurs, allée pavée, etc.

No 159 rue Calliope, est une résidence moderne à deux étages, ayant corridor salons, salle à manger, cuisine, etc., au rez-de-chaussée; et chambres à coucher au premier étage, gaz dans toute la maison, cour pavée, jolie barrière en fer sur la façade et galerie au premier et second étages.

Les plans seront exposés à la Bourse.

Dans l'affaire d'Isidore Newman, Sr.,
versus
Mme Amanda Amélie Von Kewenter et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,350—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Clio, Chartres, Calliope et Prytania, lequel dit lot est désigné par la lettre A. A. sur un plan ou croquis fait par C. G. Delfan, voyer, en date du 19 août 1884, déposé au bureau du Shérif Civil en cette paroisse; conformément audit croquis, ledit lot mesure cinquante pieds de largeur en façade sur la rue Prytania, sur une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds, entre lignes égales et parallèles en face à la rue Prytania, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds entre lignes égales et parallèles en face à la rue Calliope, et contient quatre mille cinq cents pieds carrés, plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées, consistant en une maison à deux étages, portant le No 1 rue Prytania, et une jolie bâtisse moderne, nouvellement construite, à deux étages, ayant un rez-de-chaussée corridor, salons, boudoir, salle à manger, cuisine, cabinet et six chambres, chambre à bain, etc., un premier, gaz dans toute la maison, et cour ayant plaichande avec fleurs, allée pavée, etc.
Le dit lot de terre situé dans la Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 175, borné par la rue Clio, Chartres, Calliope et Prytania, lequel dit lot est désigné par la lettre B. sur un plan ou croquis de Delfan, C. G. susdit, déposé au bureau du Shérif Civil en cette paroisse; conformément audit croquis, ledit lot mesure cinquante pieds de largeur en façade sur la rue Prytania, sur une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds entre lignes égales et parallèles en face à la rue Prytania, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds entre lignes égales et parallèles en face à la rue Calliope, et contient quatre mille cinq cents pieds carrés, plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées, consistant en une maison à deux étages, portant le No 159 rue Calliope, et une jolie bâtisse moderne, nouvellement construite, à deux étages, ayant un rez-de-chaussée corridor, salons, boudoir, salle à manger, cuisine, cabinet et six chambres, chambre à bain, etc., un premier, gaz dans toute la maison, et cour ayant plaichande avec fleurs, allée pavée, etc.
Le dit lot de terre situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 175, borné par la rue Calliope, Prytania, Clio et Chartres, lequel dit lot est désigné par la lettre C. sur un plan ou croquis de Delfan, C. G. susdit, déposé au bureau du Shérif Civil en cette paroisse; conformément audit croquis, ledit lot mesure cinquante pieds de largeur en façade sur la rue Calliope, sur une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds entre lignes égales et parallèles en face à la rue Calliope, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds entre lignes égales et parallèles en face à la rue Prytania, et contient quatre mille cinq cents pieds carrés, plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées, consistant en une maison à deux étages, portant le No 1 rue Prytania, coin de la rue Calliope, face à la place Margaret.
Le dit lot de terre, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 254 borné par l'avenue Napoléon et les rues Jana, Baronne, anciennement Bacchus, et Drydes désignée comme étant les six, sept, huit, neuf et dix se touchant et mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Napoléon, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le lot dix forme l'encoignure de l'avenue Napoléon et la rue Drydes, le tout conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant Fredéric Grima, notaire, en date du 11 mars 1892 dans une vente de John T. Michel à Peter Bault, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16août—16 23 30—septembre 6 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété du Septième District.

Mme W. Anderson versus Succession de William Brand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,252—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Six certains terrains, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et appartenances y attachés, situés dans la Nouvelle-Orléans, au nord de la rue Carrollton (ci-devant avenue du Canal), rue de Hagan et rue Bienville, et Dublin, les dits terrains sont désignés par les Nos Douze Treize Quatorze Dix-huit, Dix-neuf et Vingt-huit pieds de front, annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros notaire en cette ville, en date d'avril A. D. 1893. Le tout d'après un plan fait par C. G. Robentsch le 20 avril 1893. (la vente par Jos. D. Taylor au défendeur pour plus ample description reference sera faite).
No 12 mesure trente-deux pieds six pouces de façade rue Bizière, sur cent-cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Les terrains Nos trente et quatorze mesurent chacun trente pieds de façade rue Dublin, sur cent-cinquante pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le terrain No 13 forme l'encoignure des rues Dublin et Bizière, les terrains Nos dix-huit et dix-neuf situés les terrains sixième et septième du coin des rues Dublin et Bizière) mesurent chacun trente pieds de façade rue Dublin sur cent-cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles et égales, et le terrain No vingt trois mesure trente-deux pieds six pouces de façade, sur cent-cinquante pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30—sept 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Premier District.

August Huard versus Wm J. Sheridan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,265—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion d'morceau de terre avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dryades, entre Terpsichore et Euterpe, commençant à 100 pieds de la rue Chestnut sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, entre lignes égales et parallèles en face à la rue Euterpe, sur une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds, entre lignes égales et parallèles, le tout d'après un plan annexé à un acte passé pardevant L. Herman, ancien notaire en cette ville le 11 août 1882.
Les bâtisses sur le dit lot sont connues par le No 1 rue Euterpe.

2° Un autre certain lot de terre, en semble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le même district et lieu que la propriété ci-dessus décrite, le dit lot est désigné par la lettre "B" sur le plan ou croquis de Delfan, C. G. susdit, déposé au bureau du Shérif Civil en cette paroisse, et mesurant, conformément, trente cinq pieds de face à la rue Calliope, sur une profondeur de cinquante-huit pieds et quatre pouces entre lignes égales et parallèles touchant au dit lot "A" dans le fond, et est composé des numéros du fond des dits lots numéros dix et onze sur le plan ou esquisse annexé à un acte passé pardevant L. Herman, ancien notaire en cette ville le 11 août 1882.
Les bâtisses sur le dit lot portant le No 152 rue Calliope.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 juil—26—août 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la propriété de valeur connue comme la Peoples' Slaughterhouse & Refrigerating Co, Limited.

Union Oil Company of New Jersey
vs.
Peoples' Slaughterhouse & Refrigerating Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. No 43,403.
En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout et particulièrement les trois autres, morceau et parcelle de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes y appartenant, et tous droits de dépôt ou accroissement de la batture qui peuvent être ou en augmentation qui pourra être ajoutée par le fleuve Mississippi, sur ladite propriété ci après décrite:

**Un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, ainsi toutes les machines, appareils, outils, ustensiles, pieux sont de toute description maintenant sur le dit local, compris réservation ci après faite, situé dans le Troisième district de cette ville, borné par le fleuve Mississipi, les rues projetées, désignées comme Dauphine, et les rues projetées, désignées comme Adam et Cherbonnel, mesurant deux cent vingt six pieds cinq pouces deux lignes de face au Chemin Public par dix-huit cent dix-neuf pieds neuf pouces et cinq lignes de profondeur sur ladite rue Grands Hommes et dix-huit cent soixante-onze pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur la rue Dauphine et deux cent v